



PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent tenue le lundi 30 janvier 2017, à 19H30, au lieu ordinaire des séances, à l'Hôtel de Ville, 1525, chemin du Club-Nautique à Lac-Sergent.

Présences

Monsieur René-Jean Pagé, maire
Madame Hélène D. Michaud, conseillère
Monsieur Mario Émond, conseiller
Monsieur André Métivier, conseiller
Monsieur François Garon, conseiller

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum. Assistent également à la séance, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière et 14 personnes.

1. OUVERTURE

Monsieur René-Jean Pagé, maire demande d'observer une minute de silence en mémoire des disparus et des familles éprouvées suite aux attentats terroristes survenus à Québec, le 29 janvier dernier.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire, René-Jean Pagé fait la lecture de l'ordre du jour.

-
- 1 - **Ouverture**
 - 2 - **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
 - 3 - **Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour**
 - 4. **Avis de motion**
 - 4.1 Projet de règlement d'emprunt concernant la construction d'un système de collecte de l'égout par gravité incluant l'usine de traitement et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés.
 - 5. **Résolutions**
 - 5.1 Location d'un camion pour la Ville de Lac-Sergent
 - 5.2 Octroi d'un contrat de service professionnel pour le support technique en ingénierie lors de la préparation et réalisation de projets civils de la ville de Lac-Sergent
 - 6. - **Période de questions portant uniquement sur les sujets discutés**
 - 7. - **Clôture de la séance**
 - 8. - **Levée de la séance**
-

17-01-012

II EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE l'ordre du jour soit adopté avec la correction suivante :

- 5.1. Achat d'un camion pour le service des travaux publics

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

M. le conseiller, André Métivier demande des précisions concernant l'avis de motion.

4. AVIS DE MOTION

- 4.1 Projet de règlement d'emprunt concernant la construction d'un système de collecte de l'égout par gravité incluant l'usine de traitement et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés.

Avis de motion est par les présentes donné par moi, Hélène D. Michaud, conseillère et mairesse suppléante, à l'effet qu'au cours d'une prochaine séance ordinaire ou spéciale du Conseil de Ville, un projet de règlement sera soumis, lequel aura pour objet :

Projet de règlement d'emprunt relatif à la construction d'un système de collecte de l'égout par gravité avec stations de pompage ainsi que du traitement des eaux usées et des coûts qui y sont rattachés

Donné à Lac-Sergent, ce 30^e jour du mois de janvier 2017.

5. RÉSOLUTIONS

CORRECTION

- 5.1 Achat d'un camion pour le service des travaux publics

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lac Sergent a procédé par demande de soumission sur invitation auprès de six (6) fournisseurs pour la fourniture d'un camion neuf ou la location avec option d'achat;

CONSIDÉRANT QUE suivant des vérifications de prix et de produits, le concessionnaire *Germain Chevrolet Buick GMC* nous a présenté la soumission conforme la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par monsieur François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

17-01-013

QUE la Ville de Lac-Sergent procède à l'achat d'un camion Chevrolet Silverado K1500 2017, afin de remplacer le camion Ford Ranger; tel que décrit à la soumission de Germain Chevrolet Buick GMC en date du 16 décembre 2016 au montant de 34 002.62 \$ taxes incluses et incluant l'échange du camion Ford Ranger;

LA soumission et la présente résolution tiennent lieu de contrat.

QUE le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Lac Sergent tous les documents nécessaires à cette acquisition.

LES sommes nécessaires pour pourvoir à cette dépense seront prises à même les surplus accumulés au 31 décembre 2016.

- 5.2 Octroi d'un contrat de service professionnel pour le support technique en ingénierie lors de la préparation et réalisation de projets civils de la ville de Lac-Sergent.

ATTENDU que le conseil municipal a étudié différents scénarios afin de pouvoir combler les besoins de support technique en ingénierie pour la préparation et la réalisation de projets civils pour la Ville de Lac-Sergent;

ATTENDU QUE la Ville désire mandater, M. Marc Plamondon comme support technique en ingénierie pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère

Le vote est demandé par le conseiller François Garon

	<i>pour</i>	<i>contre</i>
Monsieur René-Jean Pagé, maire	X	
Madame Hélène D. Michaud, conseillère	X	
Monsieur Mario Émond, conseiller	X	
Monsieur André Métivier, conseiller		X
Monsieur François Garon, conseiller		X

17-01-014

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

QUE la Ville de Lac-Sergent mandate Monsieur Marc Plamondon pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017 à titre support technique en ingénierie au taux horaire de 120\$/heure, la somme forfaitaire n'excédant pas 2 500 \$ pour la période ci-devant mentionnée;

QUE les sommes nécessaires afin de pourvoir au paiement de cette dépense soient imputées au poste budgétaire Hygiène Milieu – 241-5413 Services profs. et techniques.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LES SUJETS DISCUTÉS

Questions sont posées et répondues.

Voici les sujets qui ont été discutés :

- Contrat octroyé à M. Marc Plamondon
- Projet d'égout – chemins privés et servitude
- Projet d'égout – plans et rapports déposés
- Projet d'égout – emplacement de l'usine et expropriation
- Règlement d'emprunt et ses impacts financiers sur les comptes de taxes

7. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

17-01-015

QUE la séance soit levée à 20H04.

Certificats de crédits Je, soussignée Josée Brouillette, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses mentionnées dans ce procès-verbal.
EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce _____ (date)
Josée Brouillette, directrice générale et secrétaire-trésorière

René-Jean Pagé
MAIRE

Josée Brouillette
Secrétaire-trésorière